

Rapport national Ramsar à la COP14

Rapport national pour la COP14

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 57e Réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (l'information relative au pays hôte de la COP14 sera mise à jour après la 57e Réunion du Comité permanent).
2. Le Secrétariat a décidé de publier le MRN en 2019 pour aider les Parties contractantes à s'organiser et se préparer à remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 24 janvier 2020 et le délai de soumission des Rapports nationaux est fixé au 21 janvier 2021 (les dates définitives seront actualisées dès que les dates de la COP14 seront arrêtées).
3. Le MRN pour la COP14 suit de près le modèle utilisé pour la COP13 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP13). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
4. Le MRN pour la COP14 compte 90 indicateurs (questions). La Section 4 est une annexe facultative qui vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, conformément à la Résolution XII.2.
5. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP14 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
6. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (par exemple, les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

7. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
8. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
 - i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
 - iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;

vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.

9. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».

10. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Comme pour la COP13, les rapports à la COP14 seront intégrés dans un système de transmission des rapports nationaux en ligne.

11. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :

i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux

ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :

- * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et

- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;

iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.

iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MRN pour la COP13 que l'on prévoit pour le cadre pour la diversité biologique mondiale après 2020 de la CDB.

12. Structure du modèle de Rapport national pour la COP14

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 90 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources

nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

La planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourraient être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2021 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP14

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

13. Toutes les sections du MRN pour la COP14 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

14. Le délai de soumission du MRN **dûment rempli est fixé au 21 janvier 2021**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP14 sur l'application de la Convention.

15. Le délai de soumission des **Objectifs nationaux est fixé au 24 janvier 2020**.

16. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}

17. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

18. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport national ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis dans le modèle de Rapport national car on peut trouver cette information dans la Base de données sur les Sites Ramsar ou dans le Plan de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique (par exemple, Objectifs 6 et 14).

19. Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

20. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP13 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y a une option permettant des consultations avec d'autres personnes.

21. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : [https://www.ramsar.org/fr/search?f\[0\]=type%3Aperson#search-contacts](https://www.ramsar.org/fr/search?f[0]=type%3Aperson#search-contacts)

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)

>

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

> François-Corneille KEDOWIDE - Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement

Adresse postale

> 03 BP 4387 Jéricho Cotonou

Tél./Télé.

> +229 21 00 74 63 / 21 00 74 64 / 66 14 27 46

Courriel

> fkedowide@gouv.bj ; francoiscorneille.kedowide@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> Marius Hugues M. DEGLA - Directeur de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement

Adresse postale

> 03 BP 4387 Jéricho Cotonou

Tél./Télé.

> +229 21 00 74 63 / 21 00 74 64 / 95 40 85 55 / 97 12 14 46

Courriel

> madegla@gouv.bj / hugdegla@gmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Télé.

>

Courriel

>

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Télec.

>

Courriel

>

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Télec.

>

Courriel

>

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP13)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1)
 - › Désignation d'un site Ramsar Transfrontalier entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger
- 2)
 - › Adoption et promulgation de la loi portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin
- 3)
 - › Actualisation en cours des plans de gestion et d'aménagement de deux (02) Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) du site Ramsar 1017 ainsi que du plan global de gestion du Site Ramsar 1017
- 4)
 - › Reboisement et restauration d'environ 300 Ha de mangrove
- 5)
 - › Réalisation d'une étude pour la réorganisation de la filière de dragage de sable dans cinq (05) communes de la zone littorale et dans les zones du Lac Ahémé et ses chenaux

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1)
 - › Insécurité au niveau des sites transfrontaliers entre le Bénin, le Burkina et le Niger dû aux actions terroristes du côté du Niger et surtout du Burkina-Faso
- 2)
 - › Compétition accrue dans l'exploitation des ressources naturelles inféodées aux zones humides. Il s'agit notamment de la gestion des activités liées à l'agriculture non durable, l'urbanisation non contrôlée, l'installation des pièges à poisson appelé « acadjas ».
- 3)
 - › Le non respect de certains textes réglementaires relatifs à la protection des ressources naturelles et à l'installation des unités de production. Les dispositions réglementaires existent, mais certains citoyens choisissent de les enfreindre; cers derniers une fois pris répondent devant les juridictions compétentes.
- 4)
 - › Faible volonté de financement des actions de sensibilisation et de restauration des zones humides par les unités industrielles
- 5)
 - › Rareté des ressources financières

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1)
 - › Finalisation de l'inventaire et de la caractérisation de toutes les zones humides nationales
- 2)
 - › Meilleure organisation de la filière de dragage de sable hors littoral suivi du respect des textes réglementaires dans le secteur
- 3)
 - › Sensibilisation de tous les acteurs (autorités nationales, autorités municipales et communales, promoteurs, exploitants) sur la nécessité d'une gestion rationnelle des zones humides
- 4)
 - › Mise en œuvre rigoureuse des dispositions réglementaires (loi littorale, loi sur la pêche et l'aquaculture, etc.)

5)

> Renforcer la synergie d'action en les différentes conventions (Ramsar, Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), CITES et Convention du patrimoine mondial), et de la CCD et la CCNUCC.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire concernant les priorités d'application et les besoins d'assistance en la matière de la part du Secrétariat Ramsar ?

- > - Accompagner les pays dans l'inventaire et la caractérisation de toutes les zones humides nationales;
- Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans les zones humides
- Prise en charge d'au moins deux personnes par le Secrétariat lors des COP et des Pre-COP

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

- > - Orienter le financement des OIP vers le Bénin et faciliter l'accès aux ressources financières et aux appuis techniques;
- prioriser les financements contribuant à une meilleure gestion des zones humides

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

- > - Initier des rencontres d'échanges et des formations au profit des points focaux des différentes conventions;
- faire participer les points focaux de chacune desdites conventions à la conférence des Parties des autres conventions pour une meilleure synergie d'action

G. Comment la Convention de Ramsar est-elle liée avec les politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (par exemple, développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) et comment cela pourrait-il être amélioré ?

- > - Faire connaître la convention auprès des autres structures chargés des politiques /stratégies en vulgarisant la mission et les objectifs de la convention;
- renforcer les capacités des comités Nationaux Ramsar qui disposent déjà en leur sein de certains représentants des structures chargées des politiques/stratégies

H. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, L'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez décrire brièvement l'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

- > La participation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la société, aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides n'est pas encore atteint l'excellence recherchée mais un effort est fait. De plus en plus les femmes participent aux prises de décisions et s'impliquent dans les programmes de recherche en rapport aux zones humides. Pour améliorer ce état de chose, il s'agira d'encourager les femmes s'investir dans la question des zones humides.

I. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- > - Soutenir et accompagner les initiatives régionales afin de renforcer les actions qui concourent vers une préservation des ressources partagés;
- prendre en compte les zones humides dans l'élaboration ou l'actualisation des différentes stratégies de lutte contre les changements climatiques et la lutte contre la désertification

J. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

- > Université d'Agriculture de Kétou, Université de Parakou, CORDE ONG, ONG ECO-BENIN, BEES ONG, Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, Centre National de Gestion des Réserves de Faune, Direction de la Production Halieutique

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

1.1 La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
f) Programmes nationaux pour les forêts	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
j) Politiques nationales pour le tourisme	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

1.1 Information supplémentaire

> L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la zone Littoral (SDAL) est en cours. Sa mise en œuvre contribuera à une meilleure conservation des zones humides et à l'adoption d'approches de durabilité dans les interventions ciblant le littoral, partie intégrante des zones humides du pays.

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8], [Référence : Objectifs de développement durable6, Cible 6.3.1]

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.1 Information supplémentaire

> Certaines structures comme la Direction Générale de l'Eau et le Partenariat National de l'Eau ont réalisé des études sur la qualité de l'eau dans certaines régions du pays.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.2 Information supplémentaire

>

2.3 Quelles initiatives, le cas échéant, ont été prises pour améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau (ou de l'attribution des ressources en eau) dans le contexte des besoins des écosystèmes dans les principaux bassins fluviaux (Résolution VIII.1 et XII.12) ? (Action 3.4.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire

> La durabilité de l'utilisation de l'eau est pris en compte à travers l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau du Pays. En ses orientations et axes, ce document de politique place les actions relatives au développement, l'application et l'amélioration des instruments et mécanismes de gestion au cœur de ses interventions. Ainsi, un plan d'action GIRE a été élaboré au niveau national et l'animation du processus de sa mise en œuvre est très avancé.

2.4 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.4 Information supplémentaire

> - Le programme OmiDelta de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) au Bénin à travers la mise en œuvre d'une dizaine de projets dont certains qui portent sur la GIRE et axés sur l'opérationnalisation de la politique et stratégie nationale GIRE. Ces projets ont contribué à améliorer la gestion des bassins versants et la sécurité des deltas.

- Le Partenariat National de l'Eau du Bénin, dans le cadre de ses activités, a appuyé les communautés riveraines au site 1018 et dans d'autres zones humides du centre du Bénin à installer les comités locaux de l'eau en vue d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau.

2.5 Pourcentage de ménages raccordés au réseau d'égouts.

ODD 6 Cible 6.3.1

> 0

2.5 Information supplémentaire

>

2.6 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

- E=Nombre exact (pour cent)

> 0

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.6 Information supplémentaire

>

2.7 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques/ toilettes sèches, si ces notions sont applicables dans votre pays ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire

>

2.8 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.8 Information supplémentaire

>

2.9 Nombre d'installations de traitement des eaux usées (ou volume traité) au niveau national ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact(installations)

>

F=Inférieur à (installations)

>

G=Supérieur à (installations)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire

>

2.10 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

B=Ne fonctionne pas

C=Fonctionne

- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire

>

2.11 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire

>

2.12 Nombre de systèmes de réutilisation des eaux usées (ou volume réutilisé) et but ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

>

2.12 Information supplémentaire

>

2.13 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

- R=Agriculture
- S=Paysage
- T=Industriel
- U=Eau potable
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.13 Information supplémentaire

Veillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

>

2.14 Votre pays utilise-t-il un système de traitement des eaux usées avec des zones humides comme filtre naturel tout en préservant l'écosystème de ces zones humides ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- X=Inconnu

2.14 Information supplémentaire : Si oui, veuillez fournir un exemple.

>

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=Partiellement
 D=Prévu

3.1 Information supplémentaire

> Les zones humides étant considérées comme des sites sensibles, toutes initiatives visant la construction, l'exploitation, la transformation de produits/minéraux/minerais et autres sont sujettes à la réalisation d'une Etude d'impact Environnemental et Social . Les promoteurs sont donc encouragés dans ce sens.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

3.2 Information supplémentaire

> Certaines structures privées accompagnent des ONG pour des actions de reboisement des berges des plans et cours d'eau. C'est le cas de l'ONG Benin Environnement and Education Society qui a été accompagnée pour des actions de reboisement de la berge d'un plan d'eau dans le site Ramsar 1017

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

3.3 Information supplémentaire

>

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire

> Des textes réglementaires existent et d'autres ont été prises. Aussi le Conseil des ministres à travers des textes a interdit certaines activités humaines comme la coupe de la mangrove et l'installation des pièges à poisson appelés "acadjas". L'adoption et la promulgation de la loi portant protection et aménagement et mis en valeur de la zone littorale est un volonté manifeste de l'état béninois pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence : Objectif d'Aichi 9]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

4.1 Information supplémentaire

> Un inventaire exhaustif n'est pas encore disponible. Cependant plusieurs structures du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche ont réalisé des études sur quelques espèces envahissantes. Aussi, des travaux de recherches au niveau nationale réalisés par des chercheurs et étudiants ont porté sur la jacinthe d'eau.

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

4.2 Information supplémentaire

>

4.3 Votre pays a-t-il, par des mesures de gestion, réussi à contrôler des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- X=Inconnu

4.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès

> Le Bénin à travers mes mesures de gestion a réussi à contrôler partiellement la jacinthe d'eau. En effet, deux voir trois mesures sont souvent utilisées: le libération des couloirs de navigation par le ramassage de ces espèces notamment la jacinthe; ramassage systématique espèces à des fins de transformation / valorisation en objet d'art et en engrais biologiques.

4.4 Y a-t-il des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides qui ont été contrôlées avec succès par des mesures de gestion ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- X=Inconnu

4.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès

> Il s'agit de la jacinthe d'eau. Les mesures sont les mêmes que celles avancées dans le paragraphe 4.3

4.5 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

4.5 Information supplémentaire

>

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.1 Information supplémentaire

>

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.2 Information supplémentaire

> Le Bénin et le Togo sont actuellement dans le processus d'inscrire le chenal Gbaga comme site Ramsar transfrontalier.

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion officiel ? {2.4.1} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 2

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion officiel, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 2

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.5 Pour combien de Sites Ramsar n'ayant pas de plan de gestion officiel, une gestion efficace est-elle en train d'être mise en œuvre par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures en vigueur de gestion appropriée des zones humides ? {2.4.3} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.3 – 5.5 Information supplémentaire

> Les sites 1668 et 1669 sont dotés de plan de gestion efficacement mis en oeuvre.

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (c'est-à-dire des sites ayant soit un plan de gestion officiel, soit une gestion assurée par d'autres moyens pertinents, le cas échéant, par exemple d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.6 Information supplémentaire

>

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

> 4

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

5.7 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

> Les dispositions réglementaires attestant de l'existence des comités de gestion de ces sites sont établis pour l'ensemble des sites Ramsar 1017, 1018, 1668 et 1669. Toutefois ces comités de gestion ne sont pas fonctionnelles. Seulement les comités de gestion des sites 1668 et 1669 sont fonctionnels avec des améliorations à envisager.

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11,12]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites
- D=Prévu

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)

> L'Agence Béninoise pour l'Environnement organise annuellement des missions de suivi dans l'ensemble des sites Ramsar pour s'informer de leurs états. Aussi, les sites Ramsar 1668 et 1669 qui englobent respectivement les Parc W et Parc Pendjari sont en gestion déléguée à travers African Park; ces derniers constituent donc des alliés/interlocuteurs pour s'informer des probables changements.

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques cas
- O=Pas de changement négatif

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués

>

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, par exemple une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

7.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Ces mesures entrent dans le cadre de la prise la loi portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale, mais également l'élaboration en cours des textes d'application de cette loi.

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

[Référence : Objectifs d'Aichi 12,14,18,19]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

8.1 Information supplémentaire

> Un inventaire national complet des zones humides n'est pas encore disponible au Bénin. Toutefois, une typologie globale des zones humides au sud Bénin selon les catégories de Ramsar a été déjà réalisée par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). La partie concernée est située entre 6°15' et 7°20' de latitudes N et entre 1°35' et 2°45' de longitudes E. Cependant il reste un travail important de cartographie et de typologie détaillée à faire pour les zones humides du centre et du Nord Bénin localisées entre 7°20' et 12°30' de latitudes N et 0°40' et 3°40' de longitudes E.

8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

8.2 Information supplémentaire

> Tel qu'énoncé au point précédent 8.1, un inventaire partiel des zones humides a été fait par l'ABE et concerne seulement la partie méridionale du pays.

8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.3 Information supplémentaire

> Les informations et données détaillées concernant les zones humides du Sud-Bénin disponibles, sont sécurisées à la Direction de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement (DISE) à l'Agence Béninoise pour l'Environnement sous l'autorité du Directeur. A cet il est prévu la création d'une plateforme ou l'installation d'un serveur sur lequel les informations sont stockées et accessibles à tous sous les conditions requises même si l'autorité à la tête de cette Direction change.

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

8.4 Information supplémentaire

> Il est prévu que ces données d'inventaire sur les zones humides soient mises à la disposition de tous les acteurs. Malheureusement ceci n'est pas encore réalité. Ain la mise à disposition des données se fait suite à une demande à adressée; s'en suis les négociations avant d'avoir accès à ces données. Il urge donc la création d'un serveur et la mise en ligne de ces données pour leur accessibilité à tous les acteurs.

8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}

Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).

* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré
b) zones humides en général	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré

8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b)

> Les sites Ramsar 1017 et 1018 continuent de subir une forte pression exercée par les populations riveraines. Les principaux facteurs de pression identifiés sont : i)-envasement et comblement des cours et plan d'eau entraînant leur eutrophisation et la colonisation de ces plans et cours d'eau par des espèces envahissante, ii)-forte pression anthropique de prélèvement des ressources biologiques. On peut citer les écosystèmes de mangrove situés entièrement dans les sites Ramsar 1017 et 1018 sont démonstratifs où d'énormes activités anthropiques sont remarquées. En dépit des actions de sensibilisation pour la conservation et la restauration, la mangrove ne cesse de perdre de jours en jour, iii)-coupe de la végétation et exploitation des terres jusqu'aux abords immédiats des cours et plan d'eau alors que les textes législatifs en vigueur recommande une bande de protection de 20 m tout autour des cours d'eau, iv)-utilisation des engrais chimiques et herbicides qui sous l'effet du ruissellement entraine la pollution des eaux de surface, v)-déversement des déchets solides au niveau de ces cours et plans d'eau engendrant leur comblement et eutrophisation, vi)-transport des produits dangereux (notamment l'essence de contrebande venant du Nigeria) sur les plans et cours d'eau des sites Ramsar 1017 et 1018 est une source de pollution.

Même si des données statistiques indiquant l'état de dégradation des sites Ramsar 1017 et 1018 font défaut, il faut cependant souligner que ces observations de terrain précitées sont des signaux forts de dégradation continue qui affecte l'intégrité écologique et le fonctionnement hydrologique de ces écosystèmes.

A l'opposé des sites Ramsar 1017 et 1018, les sites Ramsar 1668 et 1669 situés dans les Aires Protégées du Parc National Pendjari et le Parc National W sont en bon état de conservation et les fonctions hydrologiques, écologiques et biogéochimiques sont améliorées. En effet, ces sites profitent du statut de conservation particulier de ces parcs en tant que milieu soustrait à toute forme d'exploitation illicite des ressources. Quant aux zones humides n'appartenant pas aux sites Ramsar, leur état de connaissance reste à investiguer. Mais la tendance à la dégradation des zones humides en dehors des Aires Protégées est remarquable au Bénin. Il est à noter l'érosion des berges des cours d'eau suite au décapage de la végétation qui ceinture ces berges par les riverains de ces cours d'eau. On remarque également la baisse de la productivité et la surexploitation des ressources halieutiques, l'envahissement de ces plans d'eau par les espèces envahissantes (jacinthe d'eau, laitue d'eau) par suite de leur eutrophisation et leur comblement, etc.

En somme, c'est cet état de chose qui a amené l'Etat béninois à adopter et vulgariser la loi portant protection aménagement et mis en valeur de la zone littorale.

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (selon la définition Ramsar) pour l'année 2020 et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable.

Please select only one option

E=Nombre exact (km2)

>

G=Supérieur à (km2)

>

X=Inconnu

8.6 Détails

Selon la définition Ramsar et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante.

Note:

Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales ; « marine/côtière », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles ou non complète, donnez l'information disponible.

Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales à fournir pour l'Objectif 8 « Inventaire national des zones humides » du modèle de Rapport national sont à consulter à l'adresse :

<https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-a-letendue-nationale-des-zones-humides>.

8.6 Zones humides marines/côtières

	Kilomètres carrés (km2)
A --Eaux marines peu profondes et permanentes, dans la plupart des cas d'une profondeur inférieure à six mètres à marée basse; y compris baies marines et détroits.	
B -- Lits marins aquatiques subtidaux; y compris lits de varech, herbiers marins, prairies marines tropicales.	
C -- Récifs coralliens.	
D -- Rivages marins rocheux; y compris îles rocheuses, falaises marines.	
E --Rivages de sable fin, grossier ou de galets; y compris bancs et langues de sable, îlots sableux, systèmes dunaires et dépressions intradunales humides.	
F-- Eaux d'estuaires; eaux permanentes des estuaires et systèmes deltaïques estuariens.	
G --Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux.	
Ga -- Récifs à bivalves (mollusques).	

H -- Marais intertidaux; y compris prés salés, schorres, marais salés levés, marais cotidaux saumâtres et d'eau douce.	
I --Zones humides boisées intertidales; y compris marécages à mangroves, marécages à palmiers nipa et forêts marécageuses cotidales d'eau douce.	
J --Lagunes côtières saumâtres/salées; y compris lagunes saumâtres à salées reliées à la mer par un chenal relativement étroit au moins.	
K --Lagunes côtières d'eau douce; y compris lagunes deltaïques d'eau douce.	
Zk(a) - Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, marins/côtiers.	

8.6 Zones humides marines/côtières total (km2)

>

8.6 Zones humides continentales

	Kilomètre carré (km2)
L -- Deltas intérieurs permanents.	
M -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents; y compris cascades.	
N --Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.	
O --Lacs d'eau douce permanents (plus de 8 hectares); y compris grands lacs de méandres.	
P -- Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents (plus de 8 hectares; y compris lacs des plaines d'inondation).	
Q -- Lacs salés/saumâtres/alcalins permanents.	
R -- Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.	
Sp -- Mares/marais salins/saumâtres/alcalins permanents.	

Ss -- Mares/marais salins/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.	
Tp -- Mares/marais d'eau douce permanents; étangs (moins de 8 hectares), marais et marécages sur sols inorganiques; avec végétation émergente détrempée durant la majeure partie de la saison de croissance au moins.	
Ts -- Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur solsinorganiques; y compris fondrières, marmites torrentielles, prairies inondées saisonnièrement, marais à laïches.	
U -- Tourbières non boisées; y compris tourbières ouvertes ou couvertes de buissons, marécages, fagnes.	
Va -- Zones humides alpines; y compris prairies alpines, eaux temporaires de la fonte des neiges.	
Vt -- Zones humides de toundra; y compris mares de la toundra, eaux temporaires de la fonte des neiges.	
W -- Zones humides dominées par des buissons; marécages à buissons, marécages d'eau douce dominés par des buissons, saulaies, aulnaies; sur sols inorganiques.	
Xf -- Zones humides d'eau douce dominées par des arbres; y compris forêts marécageuses d'eau douce, forêts saisonnièrement inondées, marais boisés; sur sols inorganiques.	
Xp -- Tourbières boisées; forêts marécageuses sur tourbière.	
Y -- Sources d'eau douce; oasis.	
Zg -- Zones humides géothermiques.	
Zk(b) -- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, continentaux.	

8.6 Zones humides continentales total (km2)

>

8.6 Zones humides artificielles

	Kilomètre carré (km ²)
1 -- Étangs d'aquaculture (p. ex., poissons, crevettes).	
2 -- Étangs; y compris étangs agricoles, étangs pour le bétail, petits réservoirs; (généralement moins de 8 hectares)..	
3 -- Terres irriguées; y compris canaux d'irrigation et rizières.	
4 -- Terres agricoles saisonnièrement inondées.	
5 -- Sites d'exploitation du sel; marais salants, salines, etc.	
6 -- Zones de stockage de l'eau; réservoirs/barrages/retenues de barrages/retenues d'eau; (généralement plus de 8 hectares).	
7 -- Excavations; gravières/ballastières/glaisières; sablières, puits de mine.	
8 -- Sites de traitement des eaux usées; y compris champs d'épandage, étangs de sédimentation, bassins d'oxydation, etc.	
9 -- Canaux et fossés de drainage, rigoles.	
ZK(c) -- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, artificiels.	

8.6 Zones humides artificielles total (km²)

>

8.6 Information supplémentaire

Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans. Veuillez noter : pour le % of de changement dans l'étendue des zones humides, si la période des données couvre plus de trois ans, donnez l'information disponible et indiquez la période de changement.

>

8.7 Veuillez indiquer si vous avez besoin (pour des problèmes techniques, financiers ou de gouvernance) de dresser, mettre à jour ou terminer un Inventaire national des zones humides

>

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}
[Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour

promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i

Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

9.1 Information supplémentaire

> Le Ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD) à travers l'Agence Béninoise pour l'Environnement (Point focal de la convention Ramsar) et autres structures étatiques (-Direction Générale de l'Environnement et du Climat, -Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, Direction des pêches, -Centre National de Gestion des Réserves de Faune, l'Office National du Bois, -Délégation à l'Aménagement du Territoire) a mis en place un ensemble de texte de lois qui promeut une utilisation rationnelle de ces zones humides. Toutefois au-delà du cadre institutionnel et juridique, le Bénin se doit d'élaborer une politique nationale et un plan stratégique national pour favoriser une meilleure coordination des actions en faveur des zones humides et une gestion rationnelle de ces zones. Il est indéniable que sur le terrain, les outils juridiques à eux seuls ne permettent pas de garantir une utilisation durable de ces zones humides.

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

9.2 Information supplémentaire

> Il y a la loi sur la protection, l'aménagement et la mise en valeur de la zone littorale qui a été adopté et promulgué. Cette loi bien que ne prenant en compte que la zone méridionale prévoit des dispositions liées aux engagements pris envers la Convention.

9.3 Les zones humides sont-elles traitées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2}

DRC 1.7.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.3 Information supplémentaire

> Plusieurs principes inscrits dans les documents de politique, notamment "la politique de l'eau" guident l'action de l'Etat et s'imposent aux acteurs du secteur eau au Bénin. Les orientations et axes stratégiques vise à court, moyen et long terme gérer les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau. La politique de l'eau attachée

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Politique_nationale_eau_.pdf](#)

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.4 Information supplémentaire

>

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5}

DRC 1.7.iii

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.5 Information supplémentaire

> Le Bénin dispose d'un Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANABENIN). Toutefois, ce plan d'action intègre peu la politique et les lignes directrices pour renforcer les zones humides en tant que outils d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Il existe de même une stratégie nationale de gestion des zones humides et des plans partiels pour la gestion rationnelle des zones humide comme le Plan d'action stratégique pour la gestion rationnelle et communautaire des ressources biologiques et des écosystèmes des sites et des couloirs de migration du lamantin d'Afrique de l'Ouest dans les zones humides du Sud- Bénin qui est une émanation des actions de la ONG en charge de la nature (La stratégie et le plan est attaché)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Benin_Stratégie_Plan_Actions_zone_humides_final.pdf](#)
[Stratégie_nationale_gestion_ZH.pdf](#)

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.6 Information supplémentaire

>

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :

{1.6.1} DRC 1.6.i

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) les changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input checked="" type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

9.7 Information supplémentaire

> Des travaux de recherches sur les initiatives propres des chercheurs (mémoires et thèse) ont été entrepris et pourraient aider à appuyer les plans et politiques pour les zones humides. Cependant ces travaux restent parcellaires et méritent d'être coordonnés.

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.8 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées

>

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides conformément à la Résolution XIII.21 ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.9 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer quelles mesures ont été prises)

If 'Yes', please indicate what actions have been implemented

>

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

10.1 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides

>

10.2 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)

Please select only one per square.

a) les acteurs, notamment les communautés locales et les peuples autochtones sont représentés dans les Comités nationaux Ramsar ou organes semblables	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En préparation <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) les groupes de communautés locales et peuples autochtones, centres d'éducation aux zones humides et organisations non gouvernementales sont impliqués et aidés avec l'expertise voulue pour faciliter l'avènement d'approches participatives	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En préparation <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

10.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices

> Les projets mis en œuvre sur les sites Ramsar sont exécutés de façon participative. Aussi, toutes les interventions des ONG sur les zones humides le sont de commun accord et avec l'entree implication des populations. Des projets financés par la GIZ et la Banque Mondiale ont permis de créer des aires communautaires de conservation de la biodiversité dans les sites Ramsar 1017 et 1018 mais également d'actualiser certains plans de gestion de certaines aires communautaire de conservation.

10.3 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.3 Information supplémentaire

> A ce jour, aucune capitalisation des connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides n'a été faite. Bien que certains travaux de recherche aient été conduit par des universitaires, aucun document officiel ne prends en compte ces aspects. Il est donc important de conduire de telle étude de capitalisation des connaissances et pratiques de gestion traditionnelles des zones humides qui ont eu du succès afin de les valoriser dans les stratégies de gestion rationnelle des zones humides.

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

11.1 Les avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ont-ils été étudiés dans votre pays, enregistrés dans des documents tels que le rapport sur l'état de l'environnement, et les résultats ont-ils été publiés ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de zones humides et leurs noms

> Les quatre sites Ramsar du Bénin (1668, 1669, 1017, 1018) à travers leurs fiches FDR donnent des informations sur les avantages/services écosystémiques fournis. Toutefois des études plus détaillées méritent d'être conduites au niveau de ces sites afin de disposer de larges connaissances sur les services écosystémiques rendus par ces sites.

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire

>

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms

>

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms
> Les valeurs culturelles ont été intégrées dans les plans de gestion de deux sites Ramsar. Il s'agit du site Ramsar 1668 (Zone humides du Complexe W) et du site Ramsar 1669 (Zone humide de la Rivière Pendjari) situés au Nord-Bénin. Le plan de gestion du site Ramsar 1017 actuellement en cours d'actualisation intègre également les valeurs culturelles.

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} [Référence : Objectifs d'Aichi 14, 15]

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.1 Information supplémentaire

> Le guide méthodologique de restauration des écosystèmes de zones humides du Bénin indique que : « Dans la catégorie des zones humides continentales, le lac Nokoué, le lac Ahémé et les lacs intérieurs (Toho, Togbadji, Doukon, Sré, Azili) sont les zones humides prioritaires à restaurer suivi des plaines d'inondation de la basse vallée de l'Ouémé. Dans la catégorie des zones humides artificielles, le barrage de l'Okpara au Nord du Bénin est prioritaire suivi du périmètre sucrier de Savè. » (Le guide méthodologique de gestion des zones humides)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Guide méthodologique final.pdf](#)

[Guide méthodologique final.pdf](#) - Guide méthodologique de restauration des écosystèmes des zones humides

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées
> Plusieurs projets et initiatives de la restauration des mangroves ont été entrepris : le projet Costa Rica Bénin mis en œuvre par l'ONG CORDE qui contribue à la restauration de 30ha de mangrove, projet forêt galerie aussi a été exécuté avec pour objectif la conservation des et la restauration des forêts galeries sur la rive des cours d'eau, une initiative de l'ABE en cours pour la remise en état de 5ha de zone humide. D'autre Organisations non Gouvernementale comme ECOBENIN travaille à la remise en état de 150 ha de mangrove.

12.3 Les lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières et sur les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle (Résolutions VIII.1 et XII.11) ont-elles été appliquées, notamment ?

Please select only one per square.

a) Connaissance des ressources mondiales	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) Éducation et sensibilisation aux tourbières	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) Instruments de politique et législatifs	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
d) Utilisation rationnelle des tourbières	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
e) Réseaux de recherche, centres d'expertise régionaux et capacité institutionnelle	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
f) Coopération internationale	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
g) Application et soutien	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

12.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, les progrès d'application

>

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

13.1 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

13.1 Information supplémentaire

>

13.2 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de

développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Dans certains cas

13.2 Information supplémentaire

> Des Etudes d'Impact sur l'environnement ont été faite pour le Projet de construction et d'exploitation d'un Pipeline, de la frontière nigéro-béninoise à Sèmè-Kpodji, pour exportation du pétrole brut du bloc pétrolier Agadem du Niger. Les les EIE ont été aussi faites pour le port en eau profonde de Sèmè-Kpodji, le projet d'extension du port de Cotonou.

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative

> Le Bénin et le Togo prennent les dispositions pour inscrire le chenal de Gbaga comme site Ramsar transfrontalier.

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c. à d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)

>

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès
-----------------------	--

b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP

>

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 01

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 0

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Information supplémentaire

Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux

> L'ONG Centre de Recherche et d'Etude pour le Développement Intégré (CREDI) a développé un centre où ils assurent des formations en gestion durable des ressources naturelles des zones humides.

16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii

Please select only one per square.

--	--

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

16.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs

> Le processus d'élaboration des plans de gestion des sites Ramsar étant participatif, l'ABE veille à ce que les plans de gestion élaborés au niveau national soient participatifs.

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

16.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Le Bénin dispose d'un comité Nationale Ramsar. La composition est indiquée dans l'arrêté portant mise en place du comité national Ramsar joint.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Arrêté portant mis en place comité national Ramsar.pdf](#)

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Voir section 16.4.

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

c) d'autres ministères, départements et services	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
--	---

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Pour ce qui est des relations entre le correspondant national Ramsar et les autres correspondants AME, l'état central à travers le Ministère du Cadre de Vie a mis en place des plateformes qui réunissent des correspondants nationaux d'AME par thématique. Ceci contribue à faciliter la communication entre les correspondants des différents accords multilatéraux.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP13 ? {4.1.8}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

16.7 Information supplémentaire

> Tous les ans la commémoration du 02 février se fait à travers des actions qui réunissent le Ministère du Cadre de Vie et ses directions techniques, les Organisations non gouvernementales, les associations de gestion des aires communautaire de conservation de la biodiversité, l'autorité nationale désignée de la convention Ramsar "ABE"

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP13 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer
 > Les ONG mènent des campagnes pour sensibiliser sur l'importance des zones humides (BEES ONG, Nature Tropicale)

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

[Référence : Objectif d'Aichi 20]

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2018, 2019 et 2020 ? {4.2.1} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 Z=Non applicable

17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt

>

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

17.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12

>

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent
- Z=Non applicable

17.4 Information supplémentaire

>

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12

>

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.1 Information supplémentaire

> Pour les activités mis en œuvre par l'autorité nationale désignée, l'autorité contractante invite au besoin les autres correspondants nationaux d'autres AME auquel le Bénin est parti.

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.2 Information supplémentaire

>

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.

Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

18.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu

>

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés

> Au niveau national, il y a des réseaux qui s'impliquent dans la formation et le partage de connaissances sur les zones humides: la plateforme Pro-environnement.

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.5 Information supplémentaire

> A travers le site web de l'Autorité Nationale désignée.

18.6 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.6 Information supplémentaire

>

18.7 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- Y=Non pertinent

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place

>

18.8 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.8 Information supplémentaire

> Le Bénin participe à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides. Entres autres espèces concernées nous avons les tortues marines, les oiseaux, ect.

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.1 Information supplémentaire

> Besoins de formation en réalisation d'inventaire nationale des zones humides, en en évaluation des services/avantages écosystémiques etc.

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.2 Information supplémentaire

Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel

> L'ABE a élaboré des fiches pédagogiques pour l'intégration de l'environnement dans le programme de formation au niveau primaire. Elle envisage l'actualisation de ces fiches pédagogiques qui prennent en compte des aspects relatifs à la conservation et l'utilisation des zones humides. Le processus d'élaboration des curricula pour l'intégration de l'environnement dans l'enseignement général, technique et professionnel est en cours également; les aspects relatifs à la conservation et utilisation des zones humides seront pris en compte.

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

>
 F=Inférieur à (possibilités)

>
 G=Supérieur à (possibilités)

>
 C=Partiellement
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (possibilités)

>
 F=Inférieur à (possibilités)

>
 G=Supérieur à (possibilités)

C=Partiellement
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

19.3 Information supplémentaire

indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation

>

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

Please select only one option

A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi

> Ressortir les insuffisances relevées et en combler les vides.

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. [Référence : Objectif d'Aichi 2]

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

> Le Bénin fait de la restauration des zones humides une priorité car il est prévu l'aménagement des grands plans d'eau (Lacs Ahémé et Nokoué, lagune cotière et chenal Gbaga) et leurs écosystèmes associés. Ceci dénote de la reconnaissance des avantages des zones humides.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

> Veiller à la mise en œuvre de la loi sur la protection, l'aménagement et la mise en valeur du littoral qui regroupe plusieurs zones humides

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 1: Avantages des zones humides - Information supplémentaire

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8] [Référence : Objectif de développement durable 6 cible 6.3.1]

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

- > - Assurer un accès équitable à l'eau et une exploitation durable des ressources en eau
- Assurer une utilisation efficiente de l'eau pour en optimiser le bénéfice social et économique

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

- > -Mettre en place un système opérationnel et fonctionnel de suivi de l'évolution quantitative et qualitative des ressources en eau;
- Créer un cadre partenarial de recherche-développement pour prévenir d'éventuelles calamités naturelles et se prémunir contre les risques y relatifs;

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Information supplémentaire

>

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. [Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Information supplémentaire

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. [Référence : Objectif d'Aichi 9]

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Information supplémentaire

>

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} [Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

> La restauration des sites Ramsar constitue une priorité du Bénin

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

>

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Information supplémentaire

>

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}. [Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11, 12]

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

>

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

>

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 7: Sites à risque - Information supplémentaire

>

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 [Référence : Objectifs d'Aichi 12, 14, 18, 19]

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

>

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

>

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Information supplémentaire

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} [Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Information supplémentaire

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Information supplémentaire

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} [Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Information supplémentaire

>

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}
[Référence : Objectifs d'Aichi 14 et 15]

Objectif 12: Restauration - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

>

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

>

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 12: Restauration - Information supplémentaire

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. [Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Information supplémentaire

>

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Information supplémentaire

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. [Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Information supplémentaire

>

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. [Référence : Objectif d'Aichi 20]

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Information supplémentaire

>

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

>

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

>

Objectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 18: Coopération internationale - Information supplémentaire

>

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. [Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Information supplémentaire

>

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP14.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Bénin

Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué (1018)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé (1017)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Site Ramsar du Complexe W (1668)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Zone Humide de la Rivière Pendjari (1669)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>